

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SOTETEL-
Siège social : Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis

La Sotetel informe les actionnaires minoritaires au capital de la société que la tenue de l'Assemblée Générale Elective prévue le mardi 4 juin 2024 à 10 heures au siège de la société n'a pas eu lieu faute de quorum du 1/3 des actions détenues par les actionnaires minoritaires présents ou représentés, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

Sur ce, une 2^{ème} assemblée générale électorale est prévue pour **le jeudi 20 juin 2024 à 10h00** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur le point unique de l'ordre du jour suivant :

- Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires¹ au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

Il est à signaler dans ce cadre qu'en application de l'article 24 sus-mentionné, la 2^{ème} assemblée appelée à élire le(s) candidat(s) sera tenue sans quorum exigé.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant.